

Aréna du Grand Sudbury – Lignes directrices pour le patinage public et la COVID-19 – Étape 3, V4

Date: Le 10 novembre 2021

Sous réserve de modification

Réservation

À présent, il n'est pas nécessaire de s'inscrire d'avance pour prendre part aux programmes de patinage public. La capacité d'accueil se limite au nombre indiqué ci-dessous, donc le principe « premier arrivé, premier servi » s'applique.

À l'entrée

- Les participants âgés de 12 ans et plus doivent présenter une preuve de vaccination complète contre la COVID-19 (deux doses), ainsi qu'une pièce d'identité, au point d'entrée dans l'aréna. Les personnes vaccinées peuvent obtenir leur preuve d'immunisation en téléchargeant ou en imprimant leur récépissé de vaccin à partir du portail provincial de prise de rendez-vous ou en téléphonant à la ligne provinciale de prise de rendez-vous au 1-833-943-3900. La deuxième dose du vaccin doit avoir été obtenue au moins 14 jours avant de se présenter à l'aréna. La preuve de vaccination est admissible si le nom et la date de naissance indiqués dans la pièce d'identité de la personne sont identiques à ce qui est indiqué dans le récépissé de vaccination et la personne est complètement vaccinée.
- Les participants peuvent entrer dans le bâtiment 30 minutes tout au plus avant le début de la période de patinage public.
- Les participants doivent entrer par la porte principale et suivre les instructions affichées pour chacune des patinoires.
- Nous encourageons tous les usagers du bâtiment à se désinfecter les mains à l'aide de la lotion désinfectante fournie.
- Avant d'entrer dans le bâtiment, les participants doivent répondre activement au questionnaire de dépistage administré par le personnel de la Ville du Grand Sudbury. Toute personne qui répond oui à l'une ou l'autre des questions n'est pas autorisée à entrer dans le bâtiment.
- TOUTE personne qui entre dans le bâtiment doit fournir son prénom et son numéro de téléphone au moment d'entrer. Un formulaire fourni sur place sert à noter ces renseignements. L'entrée dans le bâtiment est interdite aux personnes qui ne fournissent pas ces renseignements.
- Les **SPECTATEURS** âgés de 12 ans et plus doivent présenter une preuve de vaccination contre la COVID-19 ainsi qu'une pièce d'identité à l'entrée de l'aréna. Les personnes vaccinées peuvent obtenir leur preuve d'immunisation en téléchargeant ou en imprimant leur récépissé de vaccin à partir du portail provincial de prise de rendez-vous ou en téléphonant à la ligne provinciale de prise de rendez-vous au 1-833-943-3900. La preuve de vaccination est admissible si le nom et la

date de naissance indiqués dans la pièce d'identité sont identiques à ce qui est indiqué dans le récépissé de vaccination et la personne est complètement vaccinée.

- Les **SPECTATEURS** âgés de 11 ans et moins doivent être accompagnés par un adulte complètement vacciné, qui doit présenter à l'entrée de l'aréna une preuve de vaccination complète contre la COVID-19 (la deuxième dose ayant été obtenue au moins 14 jours avant de se rendre à l'aréna) et une pièce d'identité. Les personnes vaccinées peuvent obtenir leur preuve d'immunisation en téléchargeant ou en imprimant leur récépissé de vaccin à partir du portail provincial de prise de rendez-vous ou en téléphonant à la ligne provinciale de prise de rendez-vous au 1-833-943-3900. La deuxième dose doit avoir été obtenue au moins 14 jours avant de se rendre à l'aréna. La preuve de vaccination est admissible si le nom et la date de naissance indiqués dans la pièce d'identité de la personne sont identiques à ce qui est indiqué dans le récépissé de vaccination et la personne est complètement vaccinée.
- Les **SPECTATEURS** sont admis dans le bâtiment jusqu'à l'atteinte de la limite de **50 % de la capacité d'accueil du bâtiment**. Les spectateurs ne doivent pas flâner dans les corridors ou le hall d'entrée. Il faut maintenir en tout temps l'écart sanitaire minimal de 2 mètres ou 6 pieds entre les spectateurs. Les spectateurs doivent quitter le bâtiment immédiatement à la fin du programme, à l'exception des parents ou tuteurs d'un jeune enfant qu'il faut surveiller.
- Toute personne qui entre dans le bâtiment doit porter un masque en tout temps, conformément au Règlement de l'Ontario 364/20, annexe 1, article 2 (4).
<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/200364#BK7>
- TOUTE personne qui entre dans l'aréna doit porter un masque. (Quelques exceptions sont autorisées : voir <https://www.phsd.ca/fr/sujets-et-des-programmes-de-sante/fr-diseases-infections/coronavirus/conseils-pour-le-port-de-masques-non-medicaux/foire-aux-questions/>.)
- Seuls les patineurs qui poursuivent une activité physique intense n'ont pas l'obligation de porter un masque, conformément au Règlement de l'Ontario 364/20, annexe 1, article 2 (4).
<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/200364#BK7>
- La preuve d'identité peut être un document délivré par une institution ou un organisme public, à condition qu'il indique le nom et la date de naissance du détenteur. Des exemples de documents pouvant servir à confirmer l'identité du porteur d'un récépissé de vaccination sont : **Figure 1, exemple de récépissé envoyé par courriel** | Page • Certificat de naissance • Carte de citoyenneté • Permis de conduire • Carte d'identité délivrée par un gouvernement (Ontario ou autre), p. ex., Carte santé • Carte de statut autochtone / Carte de membre d'une communauté autochtone • Passeport • Carte de résidence permanente

Après l'entrée dans le bâtiment

- Les vestiaires disponibles sont assignés. Des affiches à l'entrée indiquent les vestiaires à utiliser.
- Des affiches et des marques dans le vestiaire indiquent les places assises à utiliser pour maintenir l'écart sanitaire. Si vous avez besoin de salles additionnelles, veuillez consulter le personnel de l'aréna.
- L'accès aux vestiaires est permis 30 minutes tout au plus avant le début de la période d'accès à la patinoire.

Entrée dans la patinoire

- Les personnes qui attendent pour mettre pied sur la glace doivent éviter de s'attrouper devant les portes d'accès à la patinoire.

La capacité maximale d'accueil sur la glace est de 50 utilisateurs.

- Le programme de patinage public réservé aux parents et bambins doit maintenir un ratio de deux parents ou tuteurs pour chaque enfant de moins de 5 ans.
- Les patineurs doivent suivre les mesures d'écart sanitaire lorsqu'ils sont sur la glace.
- Il faut porter un masque pendant qu'on est sur la patinoire s'il n'est pas possible de garder six pieds de distance entre vous et les autres.
- Il est strictement interdit de cracher ou de se dégager le nez dans le bâtiment ou sur la glace.
- Les bancs des joueurs seront disponibles et d'autres places assises sont disponibles au besoin pour maintenir l'écart physique entre les participants qui veulent se reposer.

Procédure pour quitter la patinoire et le bâtiment

- À la fin de la période de patinage public, les participants doivent promptement quitter la patinoire à la file et retourner à leur vestiaire assigné.
- Les participants doivent quitter le bâtiment par la porte appropriée assignée à chaque patinoire dans les 30 minutes qui suivent la fin de la période d'accès à la glace.
- Des distributeurs de lotion désinfectante pour les mains sont installés près de chaque porte de sortie.

Protocole de sécurité

- L'assainissement des vestiaires est assuré entre chaque réservation.
- En réponse à l'évolution de la situation des variants préoccupants de la COVID-19, le gouvernement de l'Ontario a adopté une approche plus rigoureuse et prudente pour la mise en œuvre de mesures de santé publique en matière d'isolement. Si un participant/joueur/spectateur doit s'isoler en raison d'un contact étroit avec un cas d'infection confirmé ou soupçonné ou de la fermeture d'une école ou d'un lieu de travail, l'accès aux bâtiments sera déterminé en fonction des directives émises par Santé publique Sudbury et districts.
- Les rassemblements sociaux de participants, avant ou après la période de réservation dans l'aréna, ne sont pas permis. Cette politique s'applique notamment aux gradins, aux vestiaires, aux halls d'entrée, aux corridors, etc. Veuillez éviter autant que possible les rassemblements à l'extérieur de l'aréna. Maintenez l'écart physique de deux mètres et portez un masque si des parents et/ou des participants se rassemblent dans le terrain de stationnement de l'aréna.
- Limitez le covoiturage et les repas en groupe (à domicile ou dans les restaurants) aux personnes membres de votre ménage.

- Tout résultat positif à un test de détection de la COVID visant un participant ou un spectateur qui était présent dans l'aréna **DOIT ÊTRE DÉCLARÉ** immédiatement au gestionnaire des arénas.
- Veuillez noter que l'assainissement de tous les autres espaces de l'aréna sera assuré périodiquement. Les toilettes seront assainies quatre fois par jour.
- Lavez-vous les mains. Maintenez l'écart sanitaire. Ne partagez pas l'équipement.
- Tous les utilisateurs doivent respecter les limites de la capacité d'accueil indiquées ci-dessus.
- Pour assurer l'accessibilité et la sécurité de nos bâtiments, veuillez respecter tous les règlements présentés.
- **Tolérance zéro!** Le non-respect des lignes directrices et des politiques peut entraîner l'expulsion immédiate du bâtiment et la révocation du privilège de location à l'avenir.